

Services antérieurs – ancienneté pécuniaire

Service: Centre de coordination/KCE

Date: 09-05-2016

Domaine: Connaissance

1. Description:

- Informer l'employeur et le membre du personnel sur la procédure de valorisation des services antérieurs
- Calcul de la date d'ancienneté pécuniaire en cas de services antérieurs prestés dans:
 - le secteur public
 - le secteur privé ou comme indépendant qui ont été reconnus comme expérience professionnelle particulièrement utile par l'employeur

2. Bénéficiaires:

- La police intégrée, en particulier les services du personnel
- La tutelle

3. Coûts:

Gratuit